



Prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables

Rapport du Secrétariat

RECTIFICATIF

1. Sans objet en français.
2. Au paragraphe 3 du rapport et au paragraphe 1 du projet de plan d'action, rajouter les mots « les opacités cornéennes (4 %), » avant « la rétinopathie diabétique ».
3. Lire comme suit la dernière phrase du paragraphe 6 du rapport :

« Les choses ont avancé, mais les ressources disponibles pour promouvoir des programmes nationaux de santé oculaire et de prévention de la cécité ont été nettement insuffisantes. ».
4. Lire comme suit le paragraphe 11 du projet de plan d'action concernant le calendrier :

« Le présent plan d'action porte sur la période 2009-2013, c'est-à-dire les cinq années restantes du plan stratégique à moyen terme. ».

= = =